

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

23310655

Déposé
31-01-2023

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 02/02/2023 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0784991702

Nom(en entier) : **The Spice Factory**

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège Avenue de l'Industrie 20
: 1420 Braine-l'Alleud**Objet de l'acte :** DENOMINATION, STATUTS (TRADUCTION, COORDINATION,
AUTRES MODIFICATIONS)

Ce jour, le trente janvier deux mille vingt-trois.

(...)

Par-devant moi, **Yorik DESMYTTERE**, notaire de résidence à Bruxelles (premier canton), exerçant sa fonction dans la société « BERQUIN NOTAIRES », dont le siège est situé à Bruxelles, Avenue Lloyd George 11,**S'EST RÉUNIE**l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme « **The Spice Factory** », ayant son siège à 1420 Braine-l'Alleud, Avenue de l'Industrie 20, ci-après dénommée la « Société ».

(...)

DÉLIBÉRATION - RÉOLUTIONS

L'assemblée aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, les décisions suivantes.

PREMIÈRE RÉOLUTION : Modification de la dénomination.L'assemblée décide de modifier la dénomination de la Société en « **The Spice Factory Group** » avec effet immédiat, et déclare avoir connaissance du contenu de l'article 2:3 du Code des sociétés et des associations.

L'assemblée décide de modifier l'article premier des statuts et de le remplacer par le texte suivant :

« *La société revêt la forme d'une société anonyme.**Elle est dénommée « **The Spice Factory Group** ». »*

(...)

QUATRIÈME RÉOLUTION : Procuration pour les formalités.

L'assemblée confère tous pouvoirs à Monsieur LOUVEAUX Nicolas, qui, à cet effet, élit domicile à 1420 Braine-l'Alleud, Avenue de l'Industrie 20, ainsi qu'à ses employés, préposés et mandataires, avec droit de substitution, afin d'assurer les formalités auprès d'un guichet d'entreprise en vue d'assurer l'inscription/la modification des données dans la Banque Carrefour des Entreprises et, le cas échéant, auprès de l'Administration de la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

(...)

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME.

(Déposés en même temps que l'extrait : une expédition du procès-verbal, le texte coordonné des statuts).

Cet extrait est délivré avant enregistrement conformément à l'article 173, 1° bis du Code des Droits d'Enregistrement.

Yorik Desmyttere
Notaire